

# **FCP OPTIMA**

**SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2019**

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2019**

### **1. Rapport sur l'audit des états financiers**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée et en application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds Commun de Placement « FCP OPTIMA », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2019, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période close à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du « FCP OPTIMA » au 31 décembre 2019, ainsi que de sa performance financière et des variations de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

### **Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du « FCP OPTIMA » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### **Rapport de gestion**

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Gestionnaire du « FCP OPTIMA ». Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du « FCP OPTIMA » dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### **Responsabilité du Gestionnaire et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers**

Le Gestionnaire est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est aux responsables de la gouvernance qu'il incombe d'évaluer la capacité du « FCP OPTIMA » à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité de l'exploitation, sauf si les responsables de la gouvernance ont l'intention de liquider le « FCP OPTIMA » ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à eux. Il incombe au Gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du « FCP OPTIMA ».

### **Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, à [www.oect.org.tn](http://www.oect.org.tn). Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

## **2. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### **Efficacité du système de contrôle interne**

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du « FCP OPTIMA ».

À ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au Gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes dans le système de contrôle interne du « FCP OPTIMA ».

### **Vérifications spécifiques**

- Les valeurs mobilières représentent au 31 décembre 2019, 71,76% de l'actif du « FCP OPTIMA ». Cette proportion est inférieure au ratio de 80% prévu par le décret 2001-2278 du 25 septembre 2001.
- Les emplois en liquidité et quasi liquidité représentent 28.24% de l'actif total au 31 décembre 2019. Cette proportion est en dépassement du maximum de 20% prévu par l'article 2 du décret n°2001-22708 du 25 septembre 2001.
- Au 31 décembre 2019, l'actif de « FCP OPTIMA » a été employé en des actions et certificats de dépôt émis par un même émetteur BH BANK à un taux de 10.10% se situant au-dessus de la limite de 10% prévue par la réglementation.
- Au 31 décembre 2019, l'actif de « FCP OPTIMA » a été employé en des actions et certificat de dépôt émis par un même émetteur Société Tunisienne de Banque à un taux de 10.14% se situant au-dessus de la limite de 10% prévue par la réglementation.

Tunis, le 7 juin 2020

**Le Commissaire aux Comptes :**

**Arbia RIAHI**

**BILAN**  
**Exercice clos le 31 décembre 2019**  
**(Unité en dinars)**

<b><u>ACTIF</u></b>	<b>Note</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
<b>AC1- Portefeuille titres</b>		<b>46 781 002</b>	<b>38 225 701</b>
a-Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	<b>3.1</b>	46 781 002	38 225 701
b-Obligations et valeurs assimilées		0	0
<b>AC2- Placements monétaires et disponibilités</b>		<b>18 408 929</b>	<b>25 688 105</b>
a-Placements monétaires	<b>3.2</b>	6 996 891	23 824 976
b-Disponibilités	<b>3.3</b>	11 412 038	1 863 129
<b>AC3-Créances d'exploitation</b>		<b>116</b>	<b>91</b>
a-Dividendes&intérêts à recevoir		116	91
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>65 190 047</b>	<b>63 913 898</b>
<b><u>PASSIF</u></b>			
PA1-Opérateurs créditeurs	<b>3.4</b>	96 314	98 003
PA2-Autres créditeurs divers	<b>3.5</b>	25 086	19 935
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>121 400</b>	<b>117 938</b>
<b><u>ACTIF NET</u></b>			
<b>CP1-Capital</b>	<b>3.6</b>	62 487 811	61 670 851
<b>CP2-Sommes distribuables</b>			
a-Sommes distribuables des exercices antérieurs		0	0
b-Sommes distribuables de l'exercice		2 580 836	2 125 109
<b>ACTIF NET</b>		<b>65 068 647</b>	<b>63 795 960</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>65 190 047</b>	<b>63 913 898</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
**Exercice clos le 31 décembre 2019**  
**(Unité en dinars)**

	Note	31/12/2019	31/12/2018
<b>PR1-Revenus du portefeuille titres</b>	<b>3.7</b>	<b>1 313 912</b>	<b>2 524 892</b>
a-Dividendes		1 313 912	1 251 067
b-Revenus des obligations et valeurs assimilées		0	1 273 825
<b>PR2-Revenus des placements monétaires</b>	<b>3.8</b>	<b>1 729 027</b>	<b>75 010</b>
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>3 042 939</b>	<b>2 599 902</b>
CH1-Charges de gestion des placements	<b>3.9</b>	379 011	391 031
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>2 663 928</b>	<b>2 208 871</b>
PR3-Autres produits		0	0
CH2-Autres charges	<b>3.10</b>	83 092	83 762
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>2 580 836</b>	<b>2 125 109</b>
PR4-Régularisation du résultat d'exploitation		0	0
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		<b>2 580 836</b>	<b>2 125 109</b>
PR4-Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		0	0
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		-442 130	960 439
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		-823 713	920 149
Frais de négociation de titres		-42 305	-85 285
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>3.11</b>	<b>1 272 687</b>	<b>3 920 413</b>

## ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Exercice clos le 31 décembre 2019

(Unité en dinars)

	31/12/2019	31/12/2018
<b><u>AN1-VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u></b>		
a-Résultat d'exploitation	2 580 836	2 125 109
b-Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-442 130	960 439
c-Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-823 713	920 149
d-Frais de négociation de titres	-42 305	-85 285
AN2-DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES		
AN3-TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL		
<b>a-Souscriptions</b>	<b>50 000 000</b>	<b>66 800 340</b>
Capital	50 000 000	50 000 000
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	0	15 158 305
Régularisation des sommes distribuables	0	1 642 035
<b>a-Rachats</b>	<b>50 000 000</b>	<b>66 800 340</b>
Capital	50 000 000	50 000 000
Régularisation des sommes non distribuables	0	15 158 305
Régularisation des sommes distribuables	0	1 642 035
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>1 272 687</b>	<b>3 920 413</b>
AN4-ACTIF NET		
a-en début d'exercice	63 795 960	59 875 547
b-en fin d'exercice	65 068 647	63 795 960
AN5-NOMBRE DE PARTS		
a-en début d'exercice	500 000	500 000
b-en fin d'exercice	500 000	500 000
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>130,137</b>	<b>127,592</b>
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>1,99%</b>	<b>6,55%</b>

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES

AU 31 DECEMBRE 2019

### **Présentation du Fonds Commun de Placement « FCP OPTIMA »**

"FCP OPTIMA" est un FCP de capitalisation de type mixte (actions et obligations), régi par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif et ayant obtenu l'agrément du Conseil du Marché Financier n°29-2008 du 24 octobre 2008, pour une durée de vie initiale de dix ans à compter de sa date de constitution.

« FCP OPTIMA » a pour objet la constitution et la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières au moyen de l'utilisation exclusive de ses fonds.

Les promoteurs du « FCP OPTIMA » sont la Banque Nationale Agricole (BNA), la Société Tunisienne de Banque (STB) et la Banque de l'Habitat (BH).

La BNA Capitaux, la BH NVEST et la STB assurent respectivement les fonctions de gestionnaire, de déléguataire de la gestion administrative et comptable et de dépositaire des actifs du « FCP OPTIMA ».

Chacune de ces trois entités perçoit annuellement une commission de (0,2%) TTC de l'actif net, calculée quotidiennement et versée trimestriellement.

Le capital du "FCP OPTIMA" s'élève au 31 décembre 2019 à 50 000 000 dinars répartis en 500 000 parts de 100 dinars chacune, structuré comme suit :

<b>Porteur de parts</b>	<b>Nombre de parts</b>	<b>Montant en dinars</b>	<b>Pourcentage</b>
Banque Nationale Agricole	170 000	17 000 000	34,00%
Société Tunisienne de Banque	170 000	17 000 000	34,00%
Banque de l'Habitat	160 000	16 000 000	32,00%
<b>Total en dinars</b>	<b>500 000</b>	<b>50 000 000</b>	<b>100,00%</b>

La durée de vie du fonds a été prorogée de 10 à 15 ans à compter du 24 octobre 2018.

### **Note n°1 : Référentiel d'élaboration des états financiers du FCP OPTIMA**

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2019 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et selon les dispositions du Système Comptable des Entreprises promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, soit notamment les normes comptables : NCT16 «Présentation des états financiers des OPCVM » et NCT17 « Traitement du portefeuille titres et des autres opérations effectuées par les OPCVM.

L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre.

### **Note n°2 : Principes comptables appliqués**

Les états financiers du« FCP OPTIMA » arrêtés au 31 décembre 2019 se composent de :

- Un bilan
- Un état de résultat
- Un état de variation de l'actif net, et
- Des notes aux états financiers.

Ils sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

### **2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations, et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

### **2.2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 Décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres d'OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative à la date d'arrêté.

### **2.3 Evaluation des obligations et valeurs assimilées**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'ils font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'ils n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

### **2.4 Evaluation des placements monétaires**

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### **2.5 Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable.

La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

**Note n°3 : Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat****3.1 Actions, droits et titres OPCVM**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2019 à 46 781 002 dinars contre un solde de 38 225 701 dinars au 31 décembre 2018 et se détaille ainsi :

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2019	Plus ou moins-values potentielles	% Actif	% Actif net
<b>Actions cotées</b>		<b>49 014 787</b>	<b>43 536 278</b>	<b>-5 478 509</b>	<b>66,78%</b>	<b>66,91%</b>
ASSAD	35 000	295 601	250 075	-45 526	0,38%	0,38%
ATB	117 553	686 991	470 447	-216 545	0,72%	0,72%
ATL	252 765	892 633	426 667	-465 966	0,65%	0,66%
ATL NS J 01072019	146 216	310 709	282 197	-28 512	0,43%	0,43%
ATTIJARI BANK	72 000	2 737 272	2 375 856	-361 416	3,64%	3,65%
BH BANK	300 656	4 495 163	3 587 127	-908 036	5,50%	5,51%
BIAT	25 265	2 600 841	2 900 169	299 329	4,45%	4,46%
BNA	351 256	4 201 505	4 164 842	-36 663	6,39%	6,40%
BT	100 000	674 874	774 000	99 126	1,19%	1,19%
CITY CARS	20 649	210 730	151 646	-59 084	0,23%	0,23%
ESSOUKNA	65 000	435 737	138 125	-297 612	0,21%	0,21%
EURO-CYCLES	100 000	2 231 869	1 877 000	-354 869	2,88%	2,88%
HANNIBAL LEASE	52 355	420 585	237 692	-182 894	0,36%	0,37%
MAGASIN GENERAL	4 341	171 463	122 156	-49 307	0,19%	0,19%
BH LEASING	87 500	441 958	153 125	-288 833	0,23%	0,24%
ONE TECH HOLDING	70 426	932 806	976 738	43 932	1,50%	1,50%
PGH	115 341	1 408 899	1 513 274	104 375	2,32%	2,33%
SAH	181 741	2 129 731	2 153 267	23 536	3,30%	3,31%
BH ASSURANCE	35 112	863 692	1 024 919	161 227	1,57%	1,58%
SERVICOM	835	2 422	502	-1 920	0,00%	0,00%
SFBT	230 140	2 919 022	4 386 238	1 467 216	6,73%	6,74%
SIMPAR	15 402	638 435	614 386	-24 049	0,94%	0,94%
SOMOCER	250 401	460 738	234 626	-226 112	0,36%	0,36%
SOTRAPIL	50 000	688 800	577 450	-111 350	0,89%	0,89%
SOTUMAG	300 000	657 020	704 100	47 080	1,08%	1,08%
SOTUVER	50 001	333 716	421 358	87 643	0,65%	0,65%
STAR	6 060	812 135	854 842	42 707	1,31%	1,31%
STB	1 003 230	8 762 253	4 610 845	-4 151 408	7,07%	7,09%
SYPHAX AIRLINES	21 660	214 361	2	-214 359	0,00%	0,00%
TPR	233 825	1 009 660	1 108 331	98 670	1,70%	1,70%
TUNISAIR	251 000	219 452	157 377	-62 075	0,24%	0,24%
TUNIS-RE	439 156	3 497 263	3 493 486	-3 777	5,36%	5,37%

UIB	99 998	2 152 129	2 278 954	126 826	3,50%	3,50%
UNIMED	54 000	504 322	514 458	10 136	0,79%	0,79%
<b>Titres OPCVM</b>		<b>3 228 179</b>	<b>3 244 686</b>	<b>16 508</b>	<b>4,98%</b>	<b>4,99%</b>
PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	10 164	1 074 779	1 079 803	5 024	1,66%	1,66%
SICAV L'EPARGNANT	10 333	1 076 828	1 082 392	5 564	1,66%	1,66%
SICAV-BHO	10 355	1 076 571	1 082 491	5 920	1,66%	1,66%
<b>Droits</b>		<b>42</b>	<b>38</b>	<b>-4</b>	<b>0,00%</b>	<b>0,00%</b>
BNA DA 1/55 150419	48	11	10	-1	0,00%	0,00%
BNA DS 4/5 150419	3	1	1	0	0,00%	0,00%
CITY CARS DA 1/3 230919	1	3	2	0	0,00%	0,00%
EURO-CYCLES DA 1/10 01072019	4	6	7	1	0,00%	0,00%
SAH DA 1/14 010818	5	5	0	-5	0,00%	0,00%
SAH DA 1/18 031218	1	1	1	0	0,00%	0,00%
SFB19	4	16	18	2	0,00%	0,00%
<b>Total</b>		<b>52 243 008</b>	<b>46 781 002</b>	<b>-5 462 005</b>	<b>71,76%</b>	<b>71,89%</b>

Les entrées et sorties en portefeuille titres au cours de l'exercice 2019 se détaillent comme suit :

▪ **Entrées en portefeuille :**

Entrée en portefeuille	Montant en dinars
Actions et droits rattachés	10 000 229
Titres OPCVM	15 078 119
Entrées de titres (conversion de droits,...)	5 861 831
<b>Total en dinars</b>	<b>30 940 178</b>

▪ **Sorties du portefeuille :**

Sortie du portefeuille	Coût d'acquisition	Prix de cession	+/-Values réalisées
Actions et droits rattachés	3 833 941	2 927 025	-906 916
Titres OPCVM	14 085 458	14 168 661	83 203
Sorties de titres (détachements de droits,...)	4 023 347	-	-
<b>Total en dinars</b>	<b>21 942 746</b>	<b>17 095 686</b>	<b>823 713</b>

### 3.2 Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2019 à 6 996 891 dinars contre un solde de 23 824 976 dinars au 31 décembre 2018. Il se détaille comme suit :

Désignation du titre	Emetteur	Nombre	Taux	Durée en jours	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2019	% actif net
CD141219/030120	BNA	6	10,05%	20	1 991 116	1 999 112	3,07%
CD141219/030120	BH BANK	4	10,05%	20	2 986 674	2 998 667	4,60%
CD141219/030120	STB	4	10,05%	20	1 991 116	1 999 112	3,07%
<b>Total en dinars</b>					<b>6 968 907</b>	<b>6 996 891</b>	<b>10,75%</b>

### 3.3 Disponibilités

Le solde de ce poste se présente d'une manière comparative comme suit :

Libellé	31/12/2019	31/12/2018	Variation
Compte courant gestion	2 590 104	2 247 927	342 178
Sommes à l'encaissement	8 923 484	129 215	8 794 269
Sommes à régler	-101 550	-514 012	412 462
<b>Total en dinars</b>	<b>11 412 038</b>	<b>1 863 129</b>	<b>9 548 909</b>

### 3.4 Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2019 à 96 314 dinars. Il se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2019	31/12/2018	Variation
Gestionnaire : BNA Capitaux	32 105	32 668	-563
Déléataire de la gestion administrative et comptable : BH INVEST	32 105	32 668	-563
Dépositaire : STB	32 104	32 667	-563
<b>Total en dinars</b>	<b>96 314</b>	<b>98 003</b>	<b>-1 689</b>

### 3.5 Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2019 à 25 086 dinars contre un solde de 19 935 dinars au 31 décembre 2018. Il se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2019	31/12/2018	Variation
Honoraires à payer : Commissaire aux comptes	19 278	14 329	4 949
Redevance du Conseil du Marché Financier	5 808	5 606	202
<b>Total en dinars</b>	<b>25 086</b>	<b>19 935</b>	<b>5 151</b>

### 3.6 Capital

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2019 se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2019	31/12/2018	Variation
<b>Capital au début de l'exercice</b>	<b>61 670 851</b>	<b>57 983 944</b>	<b>3 686 907</b>
Montant en nominal	50 000 000	50 000 000	0
Sommes non distribuables des exercices antérieurs	11 670 851	7 983 944	3 686 907
Nombre de titres	500 000	500 000	0
Nombre de porteurs de parts	3	3	0
<b>Souscriptions réalisées</b>			
Montant en nominal	50 000 000	50 000 000	0
Nombre de titres	500 000	500 000	0
<b>Rachats effectués</b>			
Montant en nominal	50 000 000	50 000 000	0
Nombre de titres	500 000	500 000	0
<b>Capital à la fin de l'exercice</b>	<b>62 487 811</b>	<b>61 670 851</b>	<b>816 960</b>
Montant en nominal	50 000 000	50 000 000	0
Sommes non distribuables des exercices antérieurs	13 795 960	9 875 548	3 920 412
Frais de négociation de titres	-42 305	-85 285	42 980
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	-442 130	960 439	-1 402 569
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	-823 713	920 149	-1 743 862
Nombre de titres	500 000	500 000	0
Nombre de porteurs de parts	3	3	0

### 3.7 Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille titres totalisent 1 313 912 dinars au 31 décembre 2019 contre 2 524 892 dinars au 31 décembre 2018, ils se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2019	31/12/2018	Variation
Dividendes des actions	1 196 707	1 100 173	96 534
Dividendes des titres OPCVM	117 205	150 894	-33 689
Revenus des bons du trésor	0	1 273 825	-1 273 825
<b>Total en dinars</b>	<b>1 313 912</b>	<b>2 524 892</b>	<b>-1 210 980</b>

### 3.8 Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2019 à 1 729 027 dinars contre un solde de 75 010 dinars au 31 décembre 2018 et il se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2019	31/12/2018	Variation
REV. CERTIFICAT DE DEPOT(POTENTIEL)	27 984	75 010	-47 027
REV. CERTIFICAT DE DEPOT (REPORT)	-75 010	0	-75 010
REV. CERTIFICAT DE DEPOTS (ECHUS)	1 776 053	0	1 776 053
<b>Total en dinars</b>	<b>1 729 027</b>	<b>75 010</b>	<b>1 654 016</b>

### 3.9 Charges de gestion des placements

Les charges de gestion du gestionnaire « BNA CAPITALUX », de la « BH INVEST » chargée de la gestion administrative et comptable et de la « STB » chargée des fonctions du dépositaire pour le « FCP OPTIMA », s'élèvent au 31 décembre 2019 à 379 011 dinars contre un montant de 391 031 dinars au 31 décembre 2018.

Ils se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2019	31/12/2018	Variation
Rémunération du gestionnaire	126 337	130 343	-4 006
Rémunération du délégataire de la gestion administrative et comptable	126 337	130 344	-4 007
Rémunération du dépositaire	126 337	130 344	-4 007
<b>Total en dinars</b>	<b>379 011</b>	<b>391 031</b>	<b>-12 020</b>

### 3.10 Autres charges

Le solde de ce poste se détaille d'une manière comparative comme suit :

Libellé	31/12/2019	31/12/2018	Variation
Redevance CMF	63 168	65 172	-2 004
Honoraires commissaire aux comptes	19 747	18 500	1 247
Autres (services bancaires et assimilés, ...)	1	0	1
Impôts et taxes	177	90	87
<b>Total en dinars</b>	<b>83 092</b>	<b>83 762</b>	<b>-670</b>

### 3.11 Résultat net de l'exercice

Le résultat net de l'exercice se détaille d'une manière comparative comme suit :

	Exercice clos le 31/12/2019	Exercice clos le 31/12/2018
Résultat d'exploitation	2 580 836	2 125 109
Résultat non distribuable	-1 308 148	1 795 303
<b>Total en dinars</b>	<b>1 272 687</b>	<b>3 920 412</b>

Le résultat non distribuable se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2019	31/12/2018	Variation
Frais de négociation de titres	-42 305	-85 285	42 980
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	-442 130	960 439	-1 402 569
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	-823 713	920 149	-1 743 862
<b>Total en dinars</b>	<b>-1 308 148</b>	<b>1 795 303</b>	<b>-3 103 451</b>

#### **Note n° 4 : Autres informations**

##### **4.1 Données par part :**

Libellé	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
Revenus des placements	6,086	5,200	4,617	4,191	4,176
Charges de gestion des placements	-0,758	-0,782	-0,694	-0,653	-0,638
<b>Revenu net des placements</b>	<b>5,328</b>	<b>4,418</b>	<b>3,923</b>	<b>3,538</b>	<b>3,538</b>
Autres produits	-	-	-	-	-
Autres charges	-0,166	-0,168	-0,14	-0,133	-0,154
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>5,162</b>	<b>4,25</b>	<b>3,783</b>	<b>3,404</b>	<b>3,384</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	-	-	-	-	-
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>5,162</b>	<b>4,25</b>	<b>3,783</b>	<b>3,404</b>	<b>3,384</b>
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	-0,884	1,921	5,711	1,48	2,302
Plus ou moins valeurs réalisées sur cession de titres	-1,647	1,84	0,471	0,417	-5,283
Frais de négociation de titres	-0,085	-0,171	-0,116	-0,16	-0,202
Plus/moins-value sur titres et frais de négociation	<b>-2,616</b>	<b>3,591</b>	<b>6,066</b>	<b>1,737</b>	<b>-3,184</b>
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>2,545</b>	<b>7,841</b>	<b>9,85</b>	<b>5,142</b>	<b>0,201</b>
Résultat non distribuable de l'exercice	-2,616	3,591	6,066	1,737	-3,184
Régularisation du résultat non distribuable	-	-	-	-	-
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>-2,616</b>	<b>3,591</b>	<b>6,066</b>	<b>1,737</b>	<b>-3,184</b>
Valeur liquidative avant ajustement	130,137	127,592	119,751	109,878	104,737
Régularisation de la valeur liquidative (*)		-	-	0,023	-
<b>Valeur liquidative après ajustement</b>	<b>130,137</b>	<b>127,592</b>	<b>119,751</b>	<b>109,901</b>	<b>104,737</b>

(\*) En 2016, les sommes non distribuables des exercices antérieurs ont été créditées d'un montant de 11.524 DT correspondant à une retenue à la source opérée sur la rémunération du Gestionnaire, dont le versement au Trésor public a été comptabilisé, par erreur, en charges de l'exercice 2015 par le crédit d'un compte de trésorerie. De ce fait, la valeur liquidative ayant été minorée de 0,023 DT au 31 décembre 2015a été régularisée au 31 décembre 2016.

#### 4.2 Ratios de gestion des placements

Libellé	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
Charges de gestion des placements/Actif net moyen	0,60%	0,60%	0,60%	0,60%	0,60%
Autres charges /Actif net moyen	0,13%	0,13%	0,12%	0,12%	0,15%
Résultat distribuable de l'exercice/actif net moyen	4,09%	3,27%	3,27%	3,13%	3,18%

#### 4.3 Rémunération du gestionnaire, du délégataire de la gestion administrative et comptable, et du dépositaire

La gestion du FCP OPTIMA est confiée à l'établissement gestionnaire « BNA Capitaux » chargé des choix des placements et de la gestion financière du Fonds.

La gestion administrative et comptable du Fonds est déléguée à la « BH INVEST ».

La STB assure les fonctions du Dépositaire pour le FCP OPTIMA. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds du FCP OPTIMA ; de contrôler la régularité des décisions, le calcul de la valeur liquidative, ainsi que les ratios de composition du portefeuille.

En contrepartie de leurs prestations, chacun perçoit une rémunération de 0,2% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.